

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 63 (1925)
Heft: 5

Artikel: Entre nous, voisine : [suite]
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-219303>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

PARAÎSSANT LE SAMEDI

Rédaction et Administration :

Imprimerie PACHE-VARIDEL & BRON, Lausanne
PRÉ-DU-MARCHÉ, 9

Pour les annonces s'adresser exclusivement à

l'Agence de publicité : Gust. AMACKER
Palud, 3 — LAUSANNEABONNEMENT : Suisse, un an Fr. 6.—
six mois, Fr. 3.50 — Etranger, port en sus

ANNONCES

30 cent. la ligne ou son espace.

Réclames, 50 cent.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

ENTRE NOUS, VOISINE

De Nice, janvier 1925.

EELLE que vous me voyez, Voisine, me voici devenue, comme ils disent ici une « hivernante » ! Pour des raisons dont je vous fais grâce, je m'offre mon petit hiver dans le Midi, sur une plage haut cotée, avec de belles mondaines de blanc vêtu, de jolis enfants à moitié nus et des palmiers larges à couvrir d'une feuille votre verger. Il fait tiède et bleu. Le soleil brille sur la mer comme au mois de mai sur notre lac. Seulement, la mer est plus grande, si grande qu'on n'en voit pas les rives, et cela donne un peu le vertige.

Dans le jardin de la maison que j'habite il y a un mimosa empanaché de branches d'or, huit comme le tilleul de ma cour et, figurez-vous, Voisine, hier on a fait la cueillette des oranges pour la confiture ! La chambre en est parfumée. Que j'aimerais vous montrer tout cela, le Casino, les magasins, les rosiers en fleurs et surtout le couche de soleil sur la mer, dans cette lumière dorée qu'on ne voit pas ailleurs. C'est si beau qu'on n'en peut plus souffler, et pourtant... pourtant, Voisine, que j'aimerais mieux finir mes jours « chez nous » !

Peut-être y a-t-il ici trop d'or et trop de douceur pour les uns, et pas assez pour les autres ! Le sang zif que j'ai reçu en respirant depuis toujours l'air rude de nos montagnes veut plus d'égalité et de simples coutumes. Je cherche le coup de fouet de notre bise nationale malgré le bien-être de « lézarder » au soleil, je cherche notre amitié discrète et sincère derrière cette exubérance oublieuse !

Peut-être encore est-ce simplement que le pays où l'on regoit la vie est toujours le plus beau et que voyager loin rapproche le cœur de sa patrie.

Quoiqu'il en soit, je fus heureuse de voir cet inconnu qui me fait mieux aimer mon coin de terre familier. Le lac est moins vaste que la mer ? La belle affaire ! Les vignes de nos coteaux n'ens ont pas moins fertiles. Les Vaudois, je gage, valent bien Tartarin, et j'aurais grande joie à boire le café de la veillée, au coin de votre feu en nous contant comment, visitant un croiseur en partance, je fus prise pour une torpille et lancée tout de go, Voisine, en plein port de Marseille !

L'Effeuilleuse.



BRISE-BOTOLHIE ET BALAFRA

BRISE-BOTOLHIE et Balafrâ étonnent douz ami. Brise-botolhie s'appelle à son veretâblie nom, François ; l'étai municipal et capora de mouscatéro. Balafrâ s'appelle Isaâ. L'étai syndico et capitaine de chasseur de gautse. Ora dé iô vegnion clia nom sobriquet. Vai-te que l'affère : Lo capitaino et lo capora allâyon einseimbllo à rehiuve avant-

rehiuve et là avâi adi na forta verrâie à la cava ào capitaino. Ma por alla à la cava ào capora qu'avâi prâo vin ein botolhie, ne l'ai avâi rein à fére, câ la granta Fanchon, la fenna, lo menâve martin-bâton et tegnai toté lè clia dein sa catzetta, tant que lè dzein l'avion batcha : lo générâve Fanchon. On coup que lè douz'ami revengnon de n'avant-rehiuve, François qu'étai on bocon allumâ fâ ào capitaino : Ne l'ai à pas dénanî ! Isaâ ! no voliein bâire on verro à ma cava !

— Bin, se te vâo, François, ma lo diabe se la Fanchon tè bâille la clia !

— Mè foto dè la Fanchon, repon lo capora ; se la clia n'è pas à la porta, on l'enfoncè.

Ne l'ai a pas zu fauta d'enfonça, câ la porta de la cava s'è trovaie àoverta. Mâ, pas moian dè bâire na gotta dè vin câ clia pesta dè Fanchon n'avâi-te pas ressi lo guelion et lo bondon ài douz bosset dè Vinzel et ào petit ovalo dè Lavau. Quand lo capora a cein vu, cein l'a fotu de na colère à tot bresi et s'è met à dzurâ, à teimpête et à bouélâ : Diabe po oï tonnerro ! Attein tè pi, tsaravoûta dè fenna dè la métssance ! té vu fêre vêre que su on iadzo lo maître ! Mon François eimpougné na grocha petse et crâ ! té fot n'assommaie ào mâtêt dâo botolhie, mè z'ami ! rrran !

La granta Fanchon que fasai son sepâ oût la bruchon, sooo vito défrou po vêre cein que l'étai arreva, ie l'out dâo tredon pè la cavâ, dècheint lè z'egra po vêre cô étai perquie. Quand l'a vu lo désastre, lo bôtholi eïnfonçâ et lè botolhie ébrequaie, cein la fotia dè na tôle colère que le n'étai pas fotia dè dècrotzi on mot. Tot per on coup ie va ào catse-bori, preind on grand écoudjâ et, sein dere on mot, coumeince à écoudjâta lo capora et lo capitaino, mè z'ami ! pè lè z'orolhie, pè lò vesâdzô, ài tsambe et ài bré. Ma fâi, lè dou coo ont du sâ sauâ ào galop ! Lo poûro capitaino avâi la frimousse tota balafrâie et l'autro lè z'orolhie à mâtêt dépondiè.

Dâo coup furont batzi Brise-botolhie et Balafrâ.

François n'a retengnâ la clia dè sa cava tiè vin-tè-trai z'an apri, quand la granta Fanchon fut morta. Adan, firon on puceint tire-bas, on satâmo dè la métssance ; mimameint que pè vê lè quatre hâore l'étant cimourdzi et tsantâvant :

« Vaudois, un nouveau joû se lève... »

Pierre-Alran Redzipet.

Un pénible. — Certain docteur campagnard n'aimait pas qu'on vint le déranger de nuit. Un jour qu'il s'était couché tard, on vint le prévenir qu'une femme affolée le faisait demander. En maugréant, il se leva, et demanda ce qui se passait :

— Venez vite. Monsieur le docteur, mon fils vient d'avaler une souris.

— Eh ! bien, faites-lui avaler un chat, et flanquez-moi la paix.

Les précautions utiles. — Pendant l'épidémie de grippé qui sévit en France en 1918, un préfet écrivit à un maire de faire prendre les précautions d'usage dans une circulaire fort alambiquée. Le maire qui n'y comprit pas grand'chose, répondit au préfet que ses précautions étaient prises et qu'il attendait l'épidémie de pied ferme.

On s'informa des précautions prises par le digne homme et l'on apprit qu'il avait fait... creuser dans le cimetière assez de fosses pour y loger, au besoin, tous ses administrés.

LE 24 JANVIER 1798

Récit d'un témoin.

Extrait du journal de la famille Charles-Victor Creux allié Mennet, bourgeois de Lausanne.

BON de nos lecteurs nous communique un intéressant extrait d'un Journal de la famille Creux, qui lui a été aimablement transmis par M. Lucien Creux, à la Bourdonnette.

Ce récit a été écrit par Daniel-Benjamin Creux (1746-1819) qui a fait partie de la Chambre administrative du Canton du Léman.

Il habitait sa belle maison de famille sur la Place de la Palud, à côté de l'Hôtel de Ville, au rez-de-chaussée de laquelle se trouve aujourd'hui le poste de police. Il était donc aux premières loges pour assister à ce grand événement historique vaudois.

« C'est le 8 de janvier 1798, que le 200 de Lausanne approuva une requête rédigée par M. le Bourgmestre De Saussure, Contrôleur Secrétan, Banneret Bergier, Chevalier Gleyre, Boursier Hollard et Bergier-Lemaire, pour demander l'assemblée des Députés des Communes du Pays de Vaud.

Le 10, un serment solennel de fidélité à Dieu, à la Patrie et au Souverain, fut prêté dans toute la Suisse. Le plus grand nombre des habitants des villes du Pays de Vaud ne voulut pas le prêter, et il n'y eut guère que les Paysans qui le prirent.

Pour moi, je ne crois pas devoir le prêter.

La Magistrature de toutes les villes, le prêta à l'exemple de celle de Lausanne.

Le 23 janvier au soir, arriva la lettre du Général François Mennard en station à Ferney-Voltaire, qui annonça que le Directoire nous avait constitué en République Lémanique, et qu'il reconnaît les Ctoïens qui la composaient à la couleur Verte !

Aussitôt cette nouvelle publiée, la joie se manifesta dans toute la Ville ; on ne vit plus que rubans verts aux chapeaux ; les plus zélés s'emparèrent du Château.

Le 24 janvier. Le comité central, composé des députés de toutes les villes, et de quelques communes, qui jusqu'alors avaient travaillé aux réclamations à faire à LL. EE. se constitue en Assemblée provisoire représentative du Pays de Vaud, décreté la République Lémanique.

Un Comité militaire et de sûreté générale est créé, composé des citoyens : Lafléchère, de Nyon ; Monod, de Morges ; Auberjonois, d'Yverdon ; Clavel, de Brenles cadet, de Lausanne.

Ce Comité demande un Adjoint du Deux Cent de Lausanne et un secrétaire.

Le citoyen capitaine Bergier de Piémont est nommé pour le premier emploi ; on me fit l'honneur de me choisir pour le second.

Tout de suite, on forme des Compagnies par Banânières pour se défendre contre les troupes bernoises qu'on disait arriver de toutes parts.

On notifie au Bailli de Buren de partir.

Nombre d'arrêts sont pris ; ils seraient trop longs à détailler. Le soir, un Arbre de Liberté est planté sur la Palud ! Grand bruit dans la ville, et grandes occupations à notre bureau.

Le 26 janvier. Après dîner, arrivent les premières troupes françaises commandées par le Général Rampon, entrées en Suisse sur la nouvelle que deux hussards ont été tués à Thierrens escortant l'aide de camp du Général Mennard allant parlementer auprès du Général Bernois, et sur la voiture duquel on tira aussi force coups de fusil.

Le 28 janvier. L'Assemblée provisoire ainsi que